

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
7 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Absente : 1

Pouvoirs : 4

Votants : 26

Secrétaire de séance :
Thierry BAILLEUX

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir Anthony CIVET a donné pouvoir à Stanislas SALMON, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Chantal PLACÉ, Claire QUINTON a donné pouvoir à Olivier TRICOT

Absent : Émily CHATELLIER

DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS DU COLLÈGE EMPLOYEUR AU SEIN DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Délibération 2023-AGPC-01-01

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein du comité social territorial (CST);

Considérant que cette désignation intervient après avis des membres du conseil municipal;

Considérant qu'afin de prendre en considération la création de cette nouvelle instance et de procéder, par arrêté du Maire, à la désignation des représentants du collège employeur, il est proposé d'adopter la composition suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Pierre THIOT	René VAUCORET
Olivier TRICOT	Maryvonne OGER
Chantal PLACÉ	Noëlle DELAHAIE

Vu le code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ;
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment son article 6;
Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 relatif aux résultats de l'élection des représentants du personnel au comité social territorial;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DONNE** un avis favorable à la proposition de désignation des représentants du collège employeur du comité social territorial.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huissierie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huissierie, le 7 février 2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

